GAL Pays des 4 Bras

Fiche-projet « Abbayes et sites cisterciens, vecteurs de développement économique, touristique et culturel"

PV COMAC du 12 janvier 2021

Présents : Dominique Neef de Sainval (WBI), Thomas Ghislain (WBI), Olivier Servais (coordinateur du GAL), Nicolas de Fotso (Coordinateur LEADER à la Région wallonne), Véronique Rousseau (coordinatrice Interface LEADER, FRW), Marie Burette (FRW), Michel Dubuisson (Abbaye), Caroline Rossez (chargée de mission Coopération).

0. Accueil

Monsieur Servais introduit la réunion.

1. Approbation du PV du comité de lancement du 16 juillet 2020
Le PV est approuvé.

2. Rapport d'activités 2
La chargée de mission présente le rapport d'activités 2 et sa planification pour la période suivante.

Commentaires émis :

- M. Ghislain attire l'attention sur la question de l'éligibilité des dépenses concernant la première action (Label Qualité) et la vente de packs tests. Il est précisé que le projet ne génèrera pas directement de recettes. Le travail d'élaboration d'une charte graphique, d'une marque permettra d'identifier des produits existants ou créés par les partenaires mais pas commercialisés par le GAL.
- La chargée de mission précise, à la demande de mme Neef de Sainval, que la réalisation du logo Cistercian Territories et de la mini charte graphique associée a été coordonnée par le GAL Pays des 4 Bras (appel d'offres et suivi avec le prestataire).
- La chargée de mission précise, au sujet de l'action capsules, que les dernières versions des projets vidéos lui ont été envoyées par LDV Production le 30 décembre 2020. L'une d'entre elles est visionnée par les membres du Comité. Un lien vers les 6 premiers projets avait été communiqué à l'Administration compétente. La mention de la participation de l'UE dans l'intro ainsi que les logos et mentions repris dans l'outro sont passés en revue. Les couleurs, agencements et tailles des logos doivent être revus pour une meilleure lisibilité (celle-ci faisant défaut) pour mettre en évidence les logos de l'UE et LEADER et respecter les normes graphiques. Les logos doivent notamment être mis en couleurs. La chargée de mission trouvera une solution avec le prestataire pour que ces changements soient effectués pour les 12 capsules. La phrase intégrée dans l'intro pourrait être changée pour reprendre « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales » et agrandie. La chargée de mission abordera également ce point avec la société de production.
- L'Administration souhaiterait qu'un exemplaire de la Gazette soit jointe au rapport la prochaine fois.

- Indicateurs : aucune remarque n'est formulée, si ce n'est qu'une identité visuelle a été réalisée et peut être indiquée.

Le rapport est approuvé.

3. Prolongation de la fiche-projet - demande de complément budgétaire
À ce stade, l'Administration compétente n'est pas contraire au prolongement de la fiche-projet, mais attends plus d'avancées avant de se prononcer, le projet en étant à ses débuts.